



Pour les salaires, les services publics,  
l'abrogation de la loi retraites :  
Le 1<sup>er</sup> octobre en grève et en  
manifestation pour nos droits !



*Si vous n'êtes pas encore syndiqué.es,  
ce bulletin comporte une fiche de  
syndicalisation et une enveloppe T !*

## Les classes « sport études » : retour vers le futur

Une circulaire sur les sections sportives scolaires (BO n°48 du 21/12/23 C du 15/12/23) qui précise : « L'ouverture d'une SSS se traduit par un volume supplémentaire de trois heures hebdomadaires de pratique sportive (...) Les trois heures dévolues à la section sportive scolaire sont partie intégrante de la dotation horaire globale de l'établissement » VERSUS des DHG accordées en janvier insuffisantes pour permettre la mise en place de la réforme du « choc des savoirs » et le maintien de tous les dispositifs dont les Sections Sportives Scolaires !

La création de classes « sport étude » nouvelle génération qui ne sont pas les classes sport étude que les plus ancien·nes d'entre nous ont connus puisqu'elles ont été remplacées par les sections sportives scolaires !

Ces classes « sport étude » nouvelle génération ne sont en réalité pas des classes ! Il s'agira pour les établissements désignés volontaires par le corps d'inspection et le rectorat (quasiment sans consultation préalable des équipes EPS) d'accueillir des élèves sportifs / sportives de haut niveau et de mettre en place des aménagements de leur emploi du temps pour leur permettre de s'entraîner et de participer à leurs compétitions. Aucun moyen supplémentaire n'est bien sûr accordé pour cela ! Les établissements retenus l'ont souvent été car ils accueillent déjà des SSS. Les services du rectorat ont bien précisé qu'un dispositif ne remplacerait pas l'autre. Le SNEP-FSU sera particulièrement sur la question.

## VOIE PROFESSIONNELLE

Le SNEP-FSU continue de contester la réforme de la voie professionnelle et de revendiquer le retour à un baccalauréat professionnel en 4 ans.

Dans le cadre de la nouvelle réforme, l'année de la classe de terminale est réorganisée, avec une réduction du temps scolaire pour toutes et tous sous 2 aspects :

- La réduction des volumes horaires disciplinaires
- Le réaménagement calendaire (22 semaines de cours et 6 semaines de PFMP).

La mise en place des parcours différenciés de 6 semaines à partir de mi-Mai (parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures, parcours de préparation à l'insertion professionnelle) acte la séparation des élèves, dans et hors établissement sur le temps scolaire obligatoire. Cette réforme idéologique avec ses répercussions organisationnelles est inacceptable et le SNEP-FSU revendique un retour à une année scolaire de Terminale Bac Pro pleine et unifiée.

## Vous avez dit CPGE ?

Suite à notre dernière enquête (2024) sur les 31 établissements de l'académie de Versailles (30 retours sur 31) qui accueillent des classes préparatoires aux grandes écoles, nous constatons que la situation de l'EPS n'a guère changé et que le droit des préparatoires ne sont pas toujours respectés. Aujourd'hui ces dernier(e)s disposent de 42mn d'EPS en moyenne avec des écarts importants et une absence totale dans plusieurs établissements, ce qui est illégal au regard des programmes.

Depuis l'année dernière, les classes Economiques ont rejoint les classes Littéraires qui ne disposent plus des 2h obligatoires. Seules les classes scientifiques peuvent prétendre à une EPS et pourtant, il manque actuellement 77 heures sur l'académie.

Les chef(fe)s d'établissement ignorent souvent les textes officiels et utilisent les heures d'EPS des CPGE comme variable d'ajustement dans leur répartitions de moyens de la DHG.

Le SNEP-FSU Versailles a averti le recteur sur cette situation qu'il ignorait tout autant que les IPR-EPS mais a consenti à mettre (enfin !!!) en place un Groupe de Travail (GT) pour éclaircir cette situation.

La profession pourra compter sur le SNEP-FSU Versailles pour être un acteur fort de propositions lors de ces GT académiques. Il convient à chacun et chacune d'entre nous, avec l'aide des étudiants de convaincre les Conseils d'administration de l'importance de pratiquer les activités physiques et sportives sur le temps scolaire au sein de l'établissement, de faire entendre les droits des élèves et d'assurer pleinement le rôle de notre service public d'éducation.



Sur l'ensemble de la durée de la classe de Terminale Bac PRO, le SNEP-FSU revendique une EPS de l'étude pratique des APSA pour toutes et tous. En ce sens, les modalités d'organisation prévue de la certification (3 CCF, en 22 semaines de cours) ne peuvent que contribuer à une segmentation des séquences d'étude des APSA empêchant tout apprentissage ambitieux. Nous revendiquons à titre transitoire pour l'année scolaire prochaine, la liberté laissée aux équipes de certifier sur 2 APSA garantes de temps d'apprentissage longs pour les élèves, et d'un temps scolaire valorisant l'étude et non la pression certificative.

Si les parcours différenciés se mettent en place nous incitons les équipes EPS à aller plus loin que la recommandation de 2h d'EPS durant 6 semaines pour le parcours préparation à la poursuite d'études supérieures. Nous incitons les équipes EPS à lutter en conseil d'enseignement et en CA pour gagner 3h d'EPS sur l'ensemble de l'année scolaire, y compris sur le parcours différencié, afin d'organiser une vraie séquence d'enseignement durant ces 6 semaines.



SITE INTERNET :  
<http://www.snepfsu-versailles.net/>

## / SOMMAIRE /

**Brèves // p2**

**Edito // p3**

*En avant comme avant !*

**Les départements de l'académie // p4**

**Le collectif de l'académie // p5**

**Actualité // p6**

*Le choc politique*

**Corpo // p7-8**

- Mouvement intra 2024
- Hors Classe, Classe Exceptionnelle des professeurs d'EPS
- Rendez-vous de carrière
- Congés de formation 2024

**Actualité // p9**

- Un règlement fédéral encore loin d'être satisfaisant !
- Budget 2025 : La Région Ile de France oublie l'héritage des JOP

**Egalité // p10**

*Rendre visible et lutter contre toutes les discriminations et pour les droits humains*

**Métier // p11**

- Faire valoir ses droits : des règles strictes et un parcours qui se complique à Versailles !
- Notre métier....notre santé

**Fiche de syndicalisation // p12**

## EN AVANT COMME AVANT !

En cette rentrée, la parenthèse des jeux olympiques et paralympiques qui vient de se refermer n'aura occulté qu'un temps la crise démocratique inédite que nous vivons. En dépit des résultats des élections législatives de juillet dernier, qui ont vu le NFP arriver en tête sans majorité absolue, Emmanuel Macron aura préféré procrastiner tout l'été avec un gouvernement démissionnaire pour, au final, nommer un premier ministre de droite issu d'un parti minoritaire qui n'a pas soutenu le front républicain, et qui aura besoin du soutien du RN à l'Assemblée pour ne pas être censuré. Quelle mascarade, quel déni de démocratie !

Alors que les enseignant-es, qui se sont mobilisé-e-s massivement lors de ces élections, auraient pu espérer un renouveau à l'Education Nationale avec l'application du volet éducation du programme du NFP (qui reprend les mandats et propositions de la FSU et du SNEP), nous nous retrouvons à effectuer la rentrée scolaire sans ministre, et nous savons que nous allons devoir subir de nouveau une politique conservatrice et libérale ayant pour boussole la réduction de la dette. A n'en pas douter avec Michel Barnier et son futur gouvernement, même si la forme peut être amenée à changer, le fond restera le même : la poursuite de la casse du service public d'éducation déguisée derrière de pseudo-réformes comme celle du choc des savoirs.

Du côté du sport scolaire la Direction Nationale de l'UNSS semble suivre la même trajectoire que celle de notre Président en décidant seule et sans écouter l'avis de ses administratrices, que ce soit sur le budget ou le règlement fédéral.

Comme avant, les mauvaises nouvelles s'amoncellent et viennent obscurcir notre quotidien d'enseignant-e-s, mais comme avant nous savons que la mobilisation collective des profs d'EPS peut peser dans la balance pour défendre les valeurs humanistes et émancipatrices que nous portons dans l'exercice de notre métier au service de nos élèves. Alors ensemble, en avant pour continuer à nous faire entendre auprès de notre futur ministre comme à la DN-UNSS ! Aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui œuvrent au quotidien et que notre nouveau premier ministre appelle "les gens d'en bas", les représentant-e-s du SNEP-FSU Versailles poursuivront sans relâche leur engagement militant, pour informer et former, défendre et soutenir notre profession toujours dans l'attente d'un souffle nouveau.

Jérôme Le Cam  
 Collège Léon Blum (Villepreux)





# LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE

## 78 - Yvelines



Pascal Sirejol  
Collège B. Pascal (Plaisir)  
*Co-secrétaire dép.*



Thomas Baillon  
Collège F. Mauriac (Houdan)  
*Co-secrétaire dép.*

## 91 - Essonne



Eric Olivero  
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)  
*Co secrétaire dép.*



Axel Bony  
Collège L. Michel (Corbeil-Essonnes)  
*Co-secrétaire dép.*



## 92 - Hauts de Seine



Gilles Malet  
Collège Lakanal (Sceaux)  
*Co secrétaire dép.*



Patricia Marché  
Collège M. Leclerc (Puteaux)  
*Co-secrétaire dép.*

## 95 - Val d'oise



Lucas Desissaire  
Collège Bel Air (Franconville)  
*Co secrétaire dép.*



Célia Maysonnave  
Collège J. Lurçat (Sarcelles)  
*Co-secrétaire dép.*



## LE COLLECTIF DE L'ACADÉMIE

### Secrétariat académique

*s3-versailles@snepfsu.net*



**Mélanie Peltier**  
Collège la mare aux saules (Coignières)  
*Co-secrétaire acad.,  
Sport scolaire*



**Bruno Maréchal**  
Collège Gagarine (Trappes)  
*Co secrétaire acad.,  
F3SCT acad et CSA région acad*



**Jérôme Le Cam**  
Collège L. Blum (Villepreux)  
*Co secrétaire acad.,  
Comité Social d'Administration et CRUNSS*

### Secteur des personnels

*corpo-versailles@snepfsu.net*



**Christel Giroud**  
Nouveau lycée  
(Cormeilles en Paris)  
*Mutations, Rendez-vous de carrière,  
Congés de formation*



**Corinne Perier**  
Lycée R. Doisneau  
(Corbeil-Essonnes)

### Secteur équipements



**Sylvain Quirion**  
Collège F. Truffaut (Gonesse)  
*CIEN*



**Estelle Silly**  
Collège Jean Moulin  
(Croissy sur Seine)

### Secteur communication



**Marc Legein**  
Lycée les sept mares (Maurepas)  
*Site internet, bulletin, lettre d'info acad.*



**Marjorie Bounhol**  
Lycée M. Eliott (Epinay sous Sénart)  
*Trésorière dép. du g1, CRUNSS*



## LE CHOC POLITIQUE

Le 7 juillet, les résultats des élections législatives et l'arrivée du NFP en tête, laissent entrevoir un réel espoir de changements pour l'Ecole et pour l'EPS.

Malheureusement, la nomination d'un 1<sup>er</sup> ministre issu d'un parti ne récoltant que 7% des suffrages nous fait osciller entre colère et indignation. Le Président Macron méprise les citoyen-nes et les votes exprimés ! Cela représente un réel déni de démocratie. Les français-es se sont pourtant prononcé-es : un retour de la Retraite à 60 ans, plus de services publics, plus de justice sociale et fiscale.

Avant même la désignation d'un nouveau ministre de l'Education Nationale, on peut affirmer que la ligne politique tracée jusqu'ici par tous les ministres macronistes va continuer :

**La réforme de la formation des enseignant-es** a été gelée dans l'immédiat mais va sans doute être portée à nouveau alors même que les postes de la quasi-totalité des concours ne sont pas pourvus.

**La mise en place du choc des savoirs en collège** se fait aux forceps dans les établissements, posant partout des problèmes au niveau des emplois du temps des élèves comme des enseignant-es. Nombre de classe se retrouve sans professeur-e principal-e du fait des groupes et de l'épuisement des équipes. La fable d'une flexibilité des groupes de besoins montrera rapidement ses limites et les conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre s'avèreront sans doute complexes en raison des différences de traitements des élèves d'une même classe. Chacun-e a pu par ailleurs constater à la rentrée une baisse drastique des moyens alloués à tous les dispositifs permettant la réussite de tous les élèves (groupes à effectif réduit dans beaucoup de matières, sections sportives, savoir nager, ateliers divers...). Nombre de chef-fes d'établissement alertent déjà qu'ils/elles ne pourront le proposer que jusqu'au mois de février. Dans la même logique, et même si nous contestons toujours des PACTES, leur nombre a été fortement réduit pour cette rentrée et

la liberté laissée aux équipes l'an passé pour la détermination des missions s'y référant n'existe plus. 50% des PACTES sont fléchés sur les RCD et s'ils ne sont pas utilisés, ils devront être rendus. Ainsi, il est à craindre que de nombreux projets d'innovation pédagogique disparaissent faute de moyens pour payer le travail réalisé par les enseignant-es.

**La réforme du Lycée professionnel** entérine le moins d'Ecole pour les élèves qui sont déjà les plus éloignés des savoirs scolaires. Les remontées de terrain montrent que mêmes les élèves ayant de bons résultats et pouvant prétendre à une poursuite d'études, font le choix du stage rémunéré de manière à apporter un soutien financier à leur famille. Assignation sociale et exploitation d'une main d'œuvre à bas coût sont les conséquences concrètes de cette réforme injuste.

**La réforme Blanquer du lycée** : la mise en place des référentiels évaluatifs locaux et le découpage en AFL décentre l'évaluation des savoirs fondamentaux de notre discipline : les savoirs moteurs. La mise en place de la plate-forme SANTORIN a démultiplié le temps nécessaire pour faire remonter les notes du Baccalauréat, temps qui n'est évidemment pas reconnu financièrement. TRAVAILLER TOUJOURS PLUS MAIS NE RIEN GAGNER EN PLUS !

Avec une augmentation des effectifs par classe, une augmentation des tâches administratives inutiles, une imposition de 2 HSA de plus en plus généralisée, la souffrance au travail de nos collègues augmente !

Les annonces gouvernementales mensongères sur la revalorisation de nos emplois ne cachent pas la réalité du manque d'attractivité du métier d'enseignant aujourd'hui. Le service public d'éducation mérite pourtant d'être défendu.

Mélanie Peltier  
Collège la Mare aux Saules (Coignières)



## MOUVEMENT INTRA 2024 : toujours pas de transparence ni de garantie d'équité

### Le paritarisme, gage d'équité et de transparence

Un certain nombre de collègues, nous ont contacté et ont pu voir leur barème corrigé. Lors de la bilatérale sur les recours du 14 mai, 3 affectations ont été révisées et 36, au moins, auraient dû l'être du fait des 18 postes soustraits au mouvement pour les stagiaires. A ces erreurs viennent nécessairement s'ajouter d'autres erreurs (plusieurs centaines chaque année entre l'inter et l'intra). Les propositions des commissaires paritaires amélioreraient auparavant une centaine de situations. **Il donc est urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière disparu en 2019.**

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les collègues arrivants dans l'Académie, ainsi qu'à tous ceux qui ont changé de poste.

### Une carte scolaire à reconstituer chaque année

Pour ceux qui ne nous ont pas transmis le résultat de leur nouvelle affectation, il n'est pas encore trop tard, merci de nous l'envoyer à [corpo-versailles@snefsu.net](mailto:corpo-versailles@snefsu.net)  
De même, pour les TZR nous sommes demandeurs de vos résultats, l'administration ne nous communiquant plus rien.

### LES BARRES DU MOUVEMENT 2024

DEP	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Zones de remplacement
78	56 pts (29)	29 pts (34)	-	14 pts (14)
91	36 pts (14)	59 pts (29)	-	14 pts (14)
92	29 pts (21)	41 pts (28)	(29)	14 pts (14)
95	14 pts (14)	14 pts (14)	(14)	14 pts (14)

*Les chiffres entre parenthèses sont les barres du mouvement 2023*

## Hors Classe, Classe Exceptionnelle des professeurs d'EPS

42 Hommes + 31 Femmes soit 73 promus à la Hors Classe contre 56 en 2019, c'est la conséquence d'un ratio passé de 16,9% à 21% grâce à l'action de la FSU avec de manière générale des collègues qui passent plus tôt.

38 collègues (dont 18 femmes) accèdent à la classe exceptionnelle, alors que si le ministère n'avait pas entendu nos revendications, le chiffre aurait pu être nul. Il y a 12 ans d'écart entre le plus jeune et le plus âgé des promus. Les femmes accèdent (en moyenne) à la classe Exceptionnelle à un âge plus avancé.

Cette année, nous pouvons déplorer, encore, l'absence de barème pour la classe Exceptionnelle.

Le SNEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation à la hauteur des responsabilités exercées mais nous sommes loin d'avoir rattrapé les 22% de pouvoir d'achat perdu depuis 1980.



*Les militants du secteur mutation du SNEP-FSU Versailles  
Christel Giroud, Maud Istria, Emmanuelle Perret, Estelle Silly, Pascal Sirejol, Gilles Mallet, Thomas Baillon et Bruno Maréchal*

## Rendez-vous de carrière

Pour celles et ceux qui ont eu ou auraient dû avoir un rendez-vous l'an passé, les comptes rendus des rendez-vous de carrière viennent de tomber. Il est important de ne pas rester seul et de ne pas accepter les incohérences.

Trois étapes pour contester :

1. à la réception de l'avis final, contester en utilisant la procédure. Nous serons comme chaque année disponible pour vous accompagner avant l'envoi de cette contestation.
2. contester à nouveau en saisissant la CAPA où siègent des élus du SNEP-FSU, si vous n'avez pas de réponse ou si la réponse est négative.
3. Les collègues qui n'ont pas été vus, vous pourriez faire partie de la session de rattrapage en début d'année scolaire.

L'immense majorité des collègues qui ont engagé la procédure de contestation ont obtenu satisfaction l'an passé.

Il n'existe pas de quotas pour les Items ou les avis finaux, contrairement à ce qu'avancent encore certains évaluateurs primaires (chef et/ou inspecteurs). Cela a été confirmé en CAPA par l'ancienne DRH désavouant le doyen des IA-IPR EPS et par le doyen toutes disciplines confondues.

Bruno Maréchal  
Collège Gagarine (Trappes)



## CONGÉS DE FORMATION 2024 : des étapes à ne pas rater

Que vous ayez déjà fait une ou plusieurs demandes, soyez attentif à la sortie de la circulaire à partir du mois de novembre pour des dépôts de dossier fin décembre ou au mois de janvier.

Les demandes devraient être examinées au cours du mois de mars. Il devrait y avoir encore 3 types de demandeurs :

⇒ le groupe 1 est pour les préparations aux concours de l'Éducation Nationale, agrégation, concours de cadres...).

⇒ le groupe 2 est pour les demandes de formations préparant à des fonctions sur postes ou missions spécifiques.

⇒ le groupe 3 est pour l'ensemble des collègues qui relèvent de projets de reconversion, l'opacité y règne encore. Ces demandes devraient bénéficier d'autres dispositifs que les congés de formation

**Rappel des conditions** : La rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650. Il faut être titulaire et pouvoir justifier de 3 ans de service public, en tant que stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

## Bienvenue aux professeur.es stagiaires dans l'Académie de Versailles

Cette année encore, des erreurs d'affectation ont été repérées (temps plein affectés à mi-temps). Ces situations ont entraîné inquiétude et stress inutile à la veille de la rentrée. Malheureusement, les modalités d'affectation restent opaques. Les stagiaires font des vœux de zone infra-départementale sans connaître la listes des établissements supports. Le SNEP-FSU accompagne les lauréats dès le début des inscriptions sur la plateforme ALLADIN, pour les conseiller dans leurs démarches et constitue des recours si besoin. Il est important que les collègues nous informent rapidement des berceaux de stagiaires afin que nous constituions une liste exhaustive début juillet pour les futurs stagiaires.

Le SNEP-FSU était présent les 27 et 29 août aux Universités de Nanterre, Orsay et Evry lors des pré-rentrée des stagiaires pour un premier contact et leur transmettre

des bulletins d'informations essentiels sur les démarches et droits spécifiques d'entrée dans le métier.

Nous avons été alertés sur l'impossibilité d'accéder à l'Indemnité Forfaitaire de Formation (1000€) uniquement pour le corps d'EPS. Nous avons fait remonter l'information pour que cette erreur ou injustice soit réparée au plus vite sur Colibris.

Le SNEP-FSU porte le mandat d'une entrée progressive (à mi-temps) dans le métier et s'oppose à la réforme de la formation initiée par J.M. Blanquer et perpétuée par Monsieur Attal.

Nous vous invitons fortement à participer à nos stages de formation syndicaux (pédagogiques et corpo). Je vous rappelle que vous avez de droit, 12 jours de formation syndicale par an.



Le SNEP-FSU accompagnera les stagiaires au cours de cette année scolaire et continue d'être présent pour lutter et défendre les droits à une formation professionnelle de qualité. Ne restez pas isolé(e) ! Informez-nous de vos situations afin que cette année de stage soit fluide.

Estelle Silly  
Responsable du secteur Stagiaire  
Stagiaires-versailles@snefpsu.net





## Un règlement fédéral encore loin d'être satisfaisant !

Le règlement fédéral présenté à la réunion réunissant les membres de l'AG UNSS du 10 septembre a été validé avec 30 voix en POUR, 3 ABSTENTIONS et 21 votes en CONTRE (élus des AS et SNEP-FSU).

Nous avons obtenu des avancées au bout de nombreuses discussions :

- Les activités hors liste 1 et 2 (liste 3) seront bien organisées par l'UNSS et non par les AS. Il était pour nous inenvisageable que l'UNSS ne prenne pas en charge l'ensemble des organisations de rencontres et compétitions du district au national.
- La DN UNSS avait décidé d'envoyer 1/3 des crédits d'animation pour le programme territorial et 2/3 pour le programme national (2/3). La répartition devrait évoluer. En effet, c'est le flou artistique complet quant au finan-

cement du programme territorial mais ce qui est certain, c'est que les crédits seront insuffisants et que ce sont les AS qui devront encore une fois mettre la main au porte-monnaie.

Nous avons perdu :

- Sur les catégories du programme national, les catégories « collège » et « lycée » sont mises en place avec les problèmes sécuritaires que cela pourra engendrer.
- Et ce sera chaque CMN qui décidera du jeune coach joueur ou non joueur alors que nous demandions que ce soient les AS qui décident.

Le RF 2024-2028 sera voté officiellement au CA du 20 décembre. Aussi, il est encore possible de faire bouger les lignes, pour cela, chaque équipe EPS peut s'emparer



du courrier sur les catégories d'âges en ligne sur le site du SNEP-FSU nationale.

Le programme territorial regroupe les activités de la liste 2, les journées promotionnelles et événementielles ainsi que toutes les APSA non listées (liste 3) si elles sont validées par une commission départementale.

Mélanie Peltier  
Collège la Mare aux Saules  
(Coignières)



## Budget 2025 : La Région Ile de France oublie l'héritage des JOP

J'ai représenté le SNEP-FSU lors du Conseil Interacadémique de l'Education Nationale (CIEN) du 16 septembre 2024. Il s'agissait d'examiner les budgets 2025 des lycées et lycées Professionnels. A la suite des JOP de Paris j'espérais que la Région Ile de France surfe sur la réussite de l'évènement pour donner des moyens à l'EPS et nous permettre de faire réussir tous nos élèves.

Malgré notre demande depuis plusieurs années, les crédits pédagogiques sont toujours globalisés à 29 € / élève. Par conséquent, charge est laissée aux équipes de veiller à ce que les demandes en EPS soient prises en compte. J'ai dénoncé cette situation qui met en concurrence les différentes disciplines. Concernant l'accès aux équipements sportifs, la dotation de location des installations sportives n'a pas évolué depuis 2013 : encore à 8 € / élève cette année. Pour le SNEP-FSU, les besoins doivent être réellement réévalués pour permettre un enseignement de qualité et en toute sécurité.

Au nom du SNEP-FSU, j'ai demandé à la région IDF :

- Un fléchage des crédits pédagogiques EPS.
- Des crédits transport pour se rendre sur les équipements

sportifs.

- La prise en compte des sections sportives, de l'option EPS et de la spécialité EPPCS.
- Le rétablissement d'une subvention au sport scolaire à la hauteur de ses besoins.

L'ensemble des documents du CIEN avec la dotation budgétaire de votre lycée est à consulter sur le site du SNEP-FSU Versailles, rubrique équipements.

**Agir dans votre établissement :** Interrogez votre gestionnaire et votre Proviseur-e à propos de la « dotation de location des installations sportives ». Vérifiez si cela correspond à vos besoins. Si c'est insuffisant, faites demander une rallonge au Conseil Régional par votre gestionnaire et intervenez lors des CA.

Sylvain Quirion  
Collège F. Truffaut  
(Gonesse)



## Rendre visible et lutter contre toutes les discriminations - Le rôle des médias

Je choisis de vous parler en cette rentrée de *La Déferlante* pour découvrir si vous ne la connaissez pas cette revue de très grande qualité et richesse, la lire, l'offrir, la soutenir... Un média engagé, collectif et indépendant qui s'est imposé comme la revue de référence sur les luttes féministes et comme un espace de résistance dont la mission est essentielle dans un contexte de recul des droits fondamentaux, notamment pour les femmes et les minorités de genre, et de montée des thématiques d'extrême droite.

### Décrypter l'époque au prisme du genre

Elle est la première revue trimestrielle post-#metoo créée en 2020 et codirigée par 4 femmes journalistes : Marie Barbier, Lucie Geffroy, Emmanuelle Josse, Marion Pillas, consacrée aux féminismes et au genre. Elle donne la parole aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre et visibilise leur vécu et leur combat. Elle entend raconter les « révolutions féministes » d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, dans toute leur diversité de points de vue, de courants « de la tradition matérialiste à la pensée queer » et de combats selon une approche intersectionnelle : c'est-à-dire en articulant 3 axes « genre », « race » et « classe sociale » et en se souciant d'être ouverte à toutes les voix, y compris masculines.

Elle a pour ambition de déconstruire les normes de genre, celles qui se logent partout et principalement dans les creux de nos vies quotidiennes. Aussi dans chaque numéro est consacré un dossier central à un thème déclinable à l'infinif : manger, se battre, aimer, voter, etc.

Entre revue et livre, une multiplicité de formats journalistiques pour appréhender la complexité et le foisonnement des débats actuels : Publication de récits de journalistes, d'auteur·ices, d'universitaires et d'activistes, enquêtes, portraits, reportages, bandes dessinées, portfolio... articles de fond et graphisme soigné.



### Extrait de l'édito N°15

Nourrir les résistances féministes : « dans l'histoire de la Ve<sup>me</sup> République aucun parti d'extrême droite n'a été aussi menaçant que le rassemblement national aujourd'hui : s'il n'a pas réussi à s'emparer du pouvoir législatif il est devenu le premier parti de France en nombre de députés avec 126 sièges. Marine Le Pen et Jordan Bardella et consorts ont réussi à imposer leurs thèmes racistes, sexistes, anti-LGBTQIA pendant la campagne, aidés en cela par certains médias complaisants, en particulier par ceux du groupe Bolloré qui ont officié en véritables organes de propagande.

Le numéro que vous tenez entre les mains est le résultat d'un an de réflexions, d'enquêtes, d'analyses, de reportages... décidé en juillet 2023 percevant la normalisation sans précédent de cette idéologie destructrice... nous avons souhaité d'abord analyser ces extrêmes droites à travers le prisme habituel de *La Déferlante*... Il fallait aussi documenter les mobilisations actuelles portées par celles et ceux qui, de Calai à Buenos Aires, luttent chaque jour contre ces politiques mortifères. Enfin nous nous sommes appliquées à fournir des ressources : chiffres, glossaire, référence d'ouvrages, de films et de podcasts pour nous aider à construire une résistance viable et solide... la lutte ne fait que commencer. »

« L'information, une information fiable et vérifiée, voici l'une des meilleures armes contre l'extrême droite. »

Corinne Perier - Lycée R. Doisneau (Corbeil-Essonnes)



### FOCUS sur les JO PARALYMPIQUE :

#### un avant et un après indéniable et un grand pas pour l'égalité ?

Quels mots assez forts pour décrire les magnifiques images de ces sportives et sportives de haut niveau qui ont fait vibrer pendant 15 jours et suscité un engouement inédit autour du Para-sport ?

Quelle force incroyable du sport pour créer de telles émotions individuelles et collectives, de telles images de joie, de partage, d'humanité, quelles que soient nos différences.

Quelle force quand enfin les médias mettent pleinement en lumière des personnes normales, des athlètes avec des déficiences diverses et jouent ainsi leur rôle pour rendre visible, pour déconstruire nos normes validistes et œuvrer à un monde plus égalitaire.

Le jour d'une vie pour des athlètes et leurs familles, de l'or autour du cou ou dans les cœurs pour toute une vie, des traces indélébiles de cette communion incroyable avec une foule émerveillée.

Et ces étoiles dans les yeux purs de tant d'enfants que ces athlètes à part entière ont fait briller...

Un espoir pour changer les regards en profondeur, bouleverser les normes et porter des choix politiques forts afin de permettre l'accès au quotidien de toutes les personnes en situation de handicap à l'école, aux activités physiques, sportives et culturelles, aux transports et installations...

Si le chemin est encore long, le combat est un flambeau. Il revient à l'ensemble des sportives et sportifs et aux médias de le porter, aux politiques mais aussi à chacun.e d'entre nous.

## Faire valoir ses droits : des règles strictes et un parcours qui se complique à Versailles !

Chaque année, des collègues constatent des erreurs sur leur bulletin de paye. La plupart, convaincus de leur bon droit, s'adresse par mail et/ou par téléphone au service concerné. Inquiets voire irrités que leur demande n'aboutisse pas après des semaines ou des mois d'attente et de multiples relances, des collègues alertent le syndicat et demandent de l'aide. Il s'avère trop souvent que ceux-ci n'ont pas réalisé les démarches en respectant les dispositions seules susceptibles de préserver leurs intérêts. D'autant qu'à Versailles (comme dans dix autres académies), la procédure est désormais plus compliquée !

⇒ une fois les preuves de l'erreur rassemblées et le montant du préjudice calculé (l'administration me doit tant), un courrier explicite, valant recours gracieux, doit être adressé au Recteur par la voie hiérarchique. Sur une copie du courrier (**à conserver**), faire apposer le tampon de l'établissement, la date de dépôt et la signature du ou de la chef.fe d'établissement : **ce document constituera la preuve officielle du dépôt de la requête.**

⇒ l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour répondre à compter de la date de dépôt de la requête. Elle peut rejeter celle-ci de façon explicite (par courrier) ou implicitement, en faisant silence (constaté à l'issue du délai de 2 mois).

⇒ **nouveau** : dès le refus notifié ou constaté, il est désormais imposé de solliciter une médiation préalable obligatoire (MPO) dans un délai de 2 mois. La MPO interrompt le délai de recours (2 mois) pour saisir le Tribunal Administratif (TA).

⇒ en cas d'échec de la médiation, il revient au ou à la collègue de mettre un terme à celle-ci pour pouvoir saisir immédiatement le TA (recours contentieux) en veillant toujours au respect des délais.

Compte-tenu de la rigueur à respecter tant dans la formulation de tout recours, des pièces à fournir que dans la procédure à mettre en œuvre et son suivi, le secteur « Action juridique » du SNEP-FSU ([juridique@snepfsu.net](mailto:juridique@snepfsu.net)) apporte son aide **aux syndiqués** pour rédiger et suivre les recours (gracieux puis contentieux) afin de faire valoir leurs droits.

**Rappel** : il est possible de « remonter » 3 ou 4 ans en arrière pour solliciter le paiement de sommes dues.

Jean Fayemendy



## Notre métier...notre santé

Avec la dernière réforme des retraites nous constatons malheureusement un allongement de nos carrières. Cette situation ne sera pas sans effet sur la santé des enseignants-es en EPS.

Il est donc important de faire de la prévention dans nos établissements en utilisant systématiquement les fiches du RSST (Registre Sécurité et santé au Travail) pour toute situation physique, psychologique ou matérielle détériorant nos conditions de travail et représentant un risque pour notre santé et notre sécurité.

Il est important, lors d'un accident de service de bien remplir une déclaration pour faire valoir ses droits à un congé (CITIS : Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service)

En cas de récurrence et pour les mêmes motifs il est important de conserver les documents administratifs afin de constituer un dossier de maladie professionnelle imputable au service ouvrant des droits à des adaptations de postes et à la reconnaissance d'un taux d'Invalidité Permanente Partielle (IPP).

Les médecins de Prévention de chaque département sont des aides précieuses et sont souvent de « bon conseil » pour guider les collègues qui rencontrent des soucis de santé et sont joignables dans les DSDEN. Le Temps Partiel thérapeutique (TPT) et les allègements de services sont autant de dispositifs permettant la reprise progressive du travail et dont la profession doit se saisir pour accompagner les fins de carrière de plus en plus difficile.



Le SNEP-FSU Œuvre pour faire reconnaître par le ministère, la spécificité de l'exercice du métier de professeurs-es d'EPS surtout en fin de carrière et revendique le retour de la Cessation Progressive d'Activité (CPA).

N'hésitez pas à nous contacter pour un supplément d'informations !

Gilles Malet

Collège Lakanal (Sceaux)





# Syndicalisation 2024-2025

Je renvoie ma fiche de syndicalisation en utilisant l'enveloppe T (ne pas timbrer)

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète				<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)		
	Mail				<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel :	%	
Téléphone portable	Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire	Prof Sport ou CEJ stagiaire				
	Disponibilité		Congès (parental...)				

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsu.fr/espace-membre/">https://www.snepsu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsu.fr/espace-membre/">https://www.snepsu.fr/espace-membre/</a>.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est...</p>
		<b>Date et signature</b>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA HCL	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4/HEA1</b>	<b>5/HEA2</b>	<b>6/HEA3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2/HEA1</b>	<b>3/HEA2</b>	<b>4/HEA3</b>	<b>5/HEB1</b>	<b>6/HEB2</b>	<b>7/HEB3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				

  

<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	133 €
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	148 €
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €				

  

Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année	44 €	<b>Abonnement Bulletin</b>	
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €	Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD	20 €	Non syndicaux	60 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation	102 €	Institutions/Associations	60 €
Stagiaire en report de stage	20 €	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.		Etudiant-es STAPS	20 €

  

<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source</b>	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €
			Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € →	197 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
 A :  
 Le :  
 Signature :

### CREDIT D'IMPOT

**!** Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.